

APPEL

Présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Christian Tillet, Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Excusés : Michel Chédozeau, Loïc Friquet,

Procurations : Michel Chédozeau à Mickaël Martin
Loïc Friquet à Eric Viaud

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2015

Le maire demande aux conseillers s'ils ont des observations concernant le compte rendu de la séance du 21 septembre dernier et fait procéder au vote. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I Intercommunalité

- Schéma de mutualisation

Le maire expose au conseil municipal que la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse a travaillé sur un schéma de mutualisation qui est proposé pour une mise en place progressive de 2016 à 2020.

Un diagnostic de l'ensemble des communes du territoire a été réalisé, suite à une rencontre avec les maires, accompagnés parfois de conseillers municipaux et d'agents administratifs, ce qui a permis d'établir des axes de travail aboutissant à la proposition d'actions à mettre en œuvre.

Chacun a pris connaissance du document, et a fait part de ses observations.

Considérant que ce schéma de mutualisation engendrait de nombreuses dépenses supplémentaires ;

Considérant le transfert de compétences, notamment en matière de tourisme, qu'il conviendrait de faire à la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix et une abstention, décide :

- De rejeter ce projet de schéma de mutualisation

- Choix de communauté de communes

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la loi Notre (nouvelle organisation territoriale) la communauté de communes des vals de Gartempe et Creuse sera très probablement dissoute car le seuil de population fixé par cette loi Notre est de 15 000 habitants, or actuellement la communauté de communes regroupe un peu plus de 7 500 habitants seulement.

Les délégués des communes adhérentes aux vals de Gartempe et Creuse se sont réunis mercredi dernier pour examiner les différentes propositions, à savoir : demander l'adhésion à la communauté de communes du Montmorillonnais ou du Châtelleraudais. 9 des 11 communes des Vals de Gartempe et Creuse souhaiteraient adhérer à la communauté de communes du Châtelleraudais, ce qui est compréhensible puisqu'elles en sont géographiquement proche. St Pierre de Maillé a demandé son rattachement à la communauté de communes du Montmorillonnais. Notre commune fait partie du canton de Montmorillon, dépend de la sous-Préfecture et de la trésorerie de Montmorillon et notre bassin de vie est également vers le Montmorillonnais. Nous sommes dans la continuité de la vallée de la Gartempe et sommes lié par l'activité touristique. Le maire demande à chacun de donner son avis puis fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander son adhésion à la communauté de communes de Montmorillon

II Finances

- Décision modificative n°5

La commission de finances s'est réunie afin d'examiner l'état de consommation des crédits. Il convient de réajuster certains articles, à savoir :

En fonctionnement :

- Augmenter de 600€ l'article 60636, vêtements de travail, pour l'achat de 2 costumes pour le service funéraire
- Augmenter de 2 000€ l'article 6281, abonnement et concours divers, pour prendre en compte l'adhésion au SIVRT (syndicat de voirie de la Trimouille)

- Augmenter de 500€ l'article 6553 : contingent incendie où la prévision était de 5 000€ et notre contribution de 5406.33
- Augmenter de 300€, l'article 6574, subvention
- Augmenter de 200€ l'article 6156, contrat de maintenance
- Inscrire 300€ à l'article 6470, fonds d'allocation de supplément familial (fonds de péréquation), pas d'agent concerné à La Bussière
- Rajouter 900€ à l'article 6413 : personnel non titulaire (surveillant de baignade, présent tous les jours, même lorsqu'il a plu)
- Diminuer l'article 6042 : prestations de services, de 1500€
- Diminuer l'article 6061 : eau, électricité, de 800€
- Diminuer l'article 60628 : autres fournitures, de 200€
- Diminuer l'article 613 : locations, de 300€
- Diminuer l'article 621 : personnel extérieur, de 400€
- Diminuer l'article 622 : honoraires, de 600€
- Diminuer l'article 626 : frais postaux, de 500€
- Diminuer l'article 635 : taxe foncière, de 500€

En investissement :

Sur le programme VVF, opération 0220, il convient d'augmenter l'autorisation de crédits de 250 000€, en effet il est prévu que l'entreprise Samibois livre 5 chalets d'ici la fin de l'année, cette entreprise va donc présenter en décembre une situation de travaux d'environ 216 000€, or il ne reste que 141 000€ en inscription budgétaire. L'équilibre se fera par l'inscription d'un emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative ci-dessus présentée

Travaux de voirie : lamier

Le maire donne la parole à Michel Eneau pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Michel Eneau expose au conseil municipal qu'Alain Pailler du syndicat de voirie (SIVRT) a procédé à l'état des lieux des chemins, pour voir où il fallait passer avec le lamier pour élaguer, il a ensuite établi un devis qui s'élève à 3 176€.

Fabrice Thomas précise que ce travail pourrait être réalisé avec notre élagueuse mais cette dernière est vieille et il convient de décider si on continue à l'utiliser ou si on prend le risque qu'elle tombe en panne et nécessite de grosses réparations.

Il conviendrait également de couper les plus grosses branches en hauteur, à la scie circulaire. En effet, certaines routes sont complètement ombragées et se détériorent plus vite. Plusieurs devis ont également été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attendre encore avant de commander les travaux au lamier

III Restaurant

Reconduction du bail précaire, dans les mêmes conditions

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion de travail, nous avons examiné la demande de reconduction du bail précaire pour la Brasserie des Balladins. Le bail signé début octobre avait un effet rétroactif au 1^{er} mai, d'une durée de 6 mois, il prend donc fin au 31 octobre prochain. Chacun a pu donner son avis. Il convient de décider si nous le renouvelons pour une nouvelle période de six mois, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et une contre, décide :

- De renouveler le bail précaire pour 6 mois, dans les mêmes conditions
- Autorise le maire à signer l'acte ainsi que tout document qui s'avèrerait utile

Redevance d'occupation du domaine public

Le maire informe le conseil municipal de la demande de Stéphanie Vellozzi, gérante du café restaurant la Brasserie des Baladins, d'occuper le domaine public pour installer une terrasse devant le restaurant et sur la place rose devant la salle Gilbert Bécaud, soit une superficie de 50 m². Il convient donc de fixer un tarif de redevance.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder le droit d'utiliser le domaine public devant le restaurant et sur la place rose de la salle Gilbert Bécaud, pour installer une terrasse, en vue d'exercer son commerce,
- Dit que cette autorisation prend effet au 1^{er} novembre 2015, pour une durée initiale de 6 mois qui pourra être renouvelée, sur simple demande,
- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 1€, pour 6 mois,

- Dit que pour les besoins de la mairie, l'espace devant la salle Bécaud peut être repris le temps d'une manifestation ou animation, sans que le restaurant puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité,
- Autorise le maire à signer tout document qui sera utile à cette affaire.

IV 1% solidarité

- Convention tripartite pour télédéclaration trimestrielle

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n°82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place. Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité. Cette mise en œuvre passe par la signature d'une convention entre la commune, le Fonds de solidarité et le comptable public.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à signer la convention tripartite entre la commune, le fonds de solidarité et la trésorerie, ainsi que tout document qui s'avèrerait utile pour ce dossier.

V Adhésion à terre saine

Le maire donne la parole à Viviane Vila, 1^{er} adjoint pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Avec Tony nous avons participé mercredi 7 octobre, à Montmorillon, à une journée de travail concernant la charte « Terre saine ».

En adhérant à cette charte la commune s'engage à diminuer progressive l'utilisation des pesticides, ce qui sera, de toute façon, obligatoire dans les années à venir. L'adhésion est gratuite.

Une réflexion doit être menée pour déterminer les actions à mettre en place afin de diminuer l'utilisation des pesticides. Un plan d'entretien de la commune doit être élaboré et fera suite à une visite des différents lieux les plus sensibles (cimetière, trottoirs...). L'agence de l'eau soutient également l'action des communes en subventionnant l'achat de matériel, l'élaboration du plan communal

Dans un premier temps, on pourrait supprimer l'utilisation de ces produits à l'arboretum puis progressivement sur le reste de la commune.

L'Engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation des agents, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et l'élaboration d'un plan de méthodes d'entretien, permettant une évolution vers la gestion différenciée et écologique des espaces.

Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action à mener pour les années à venir via la rédaction d'un plan d'entretien, à respecter toute les prescriptions règlementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander son adhésion à la charte « Terre saine »
- De s'engager en faveur de la réduction des pesticides
- D'autoriser le maire à signer tout document qui serait utile à cette affaire

VI Informations diverses

- Opération nettoyage de la commune

Dans le cadre de l'opération initiée par les centres Leclerc, 14 personnes ont participé au nettoyage des bords de routes le samedi 3 octobre dernier et 42 kg de déchets ont été ramassés. Cette opération sera sûrement renouvelée au printemps. A noter que route de Nalliers et La Puye, sont fréquemment jetés sur le bas-côté, des piles de prospectus, il serait utile d'identifier la personne qui perd très souvent son chargement.

- Bilan de la fête de la pomme : la météo clémente nous a permis de passer une excellente après-midi au cours de laquelle 448 kg de pommes ont été vendus, auxquels s'ajoute la vente faite à Alain Bozier pour 315€. Cette récolte exceptionnelle est donc un record car les années présentes la recette était au mieux de 350€. Il reste encore beaucoup de pommes à cueillir, nous devons décider si nous les récoltons pour en faire du jus et vendre les bouteilles pour la mairie, ou pas. Dans l'hypothèse où nous ferions du jus de pommes, le coût par bouteille est de 1,45€, le prix de vente actuel : 2€
Sur la base de 500 bouteilles, nous payerions 725€ pour la mise en bouteilles, emballées par carton de 6 et pourrions espérer un bénéfice de 275€ sur la totalité du stock.
- La brasserie des baladins inaugure sa salle de restaurant ce samedi 24 octobre, à partir de 18h30. Chacun recevra un flyer d'invitation, dans sa boîte à lettres.
- Séance de cinéma du 4 novembre : Everest : film tiré d'une incroyable histoire vraie relatant une désastreuse tentative d'ascension de l'Everest

- Cérémonie du 11 novembre, 12h au monument aux morts
- Ste Geneviève le 21 novembre, à partir de 16h, office religieux et dépôt de gerbe à La Bussière, vin d'honneur et repas, à St Germain.
- Concert vendredi 27 novembre, 20h, salle Gilbert Bécaud, dans le cadre des « Petites saisons » élaborées par la Région Poitou-Charentes, en partenariat avec la communauté de commune des Vals de Gartempe et Creuse. La région souhaite promouvoir les salles polyvalentes des petites communes rurales. Avec ce concert donné par le quatuor Kadenza (violon, violoncelle et alto) la commune ouvrira la saison culturelle.
- Téléthon du 5 et 6 décembre, animations proposées par la Brasserie des Baladins, au profit du téléthon : concours de pétanque ou belote, en fonction du temps, samedi après-midi, suivi d'un apéritif et ses tapas. Marche dimanche matin suivi d'un déjeuner à 12€ dont 2€ sera reversé au profit du téléthon. Diverses autres animations seront proposées tout au long du week-end.
- Permanence du bureau de vote pour les 6 et 13 décembre
le 6 décembre : matin (8h/13h) : Mickaël Martin, Viviane Vila et Fabrice Thomas, le tantôt (13h/18h) : Michel Eneau, Eric Viaud, Agnès Guilloteau et Roselyne de Larouzière.
Le 13 décembre : matin : Viviane Vila, Fabienne Blanchard et Christian Tillet, le tantôt : Alain Charles, Michel Chédozeau, Loïc Friquet et Agnès Guilloteau.
- Fête des enfants, samedi 19 décembre : séance de cinéma pour les enfants, suivi d'un goûter.
- Les écluses temporaires, route de la vallée des Bois, ont été installées par les services du conseil départemental et font suite à une visite sur place et au constat de la vitesse des véhicules, surtout dans le sens La Bussière/Nalliers. Depuis son installation, la vitesse des véhicules a réellement diminuée. Pour autant, il a également été constaté que cette mise en place occasionnait une gêne pour les agriculteurs lorsqu'ils doivent passer avec leurs engins, notamment les tracteurs à double roue et il n'est pas question de les empêcher de travailler.
 Ce dispositif est là pour une durée maximale de 2 mois et il a déjà permis de montrer son efficacité. Il conviendra donc de voir si en éloignant la première chicane de la deuxième, le passage des tracteurs pourrait être facilité. Toutes ces mesures ne seraient pas nécessaires si chacun respectait le code de la route et faisait preuve de civisme.
- Denis Clément, président du COMC, et organisateur de **l'épreuve cycliste internationale élite « l'étoile d'OR »** (coupe de France cycliste des clubs de nationale 1) sollicite la commune pour être « **ville de départ** » pour la prochaine édition du **16 juillet 2016**. C'est l'occasion de promouvoir la commune avec une forte présence de la presse et de mettre en valeur les richesses humaine et patrimoniale de la commune. 300 bénévoles du COMC, seront présents pour tout orchestrer, dont les bénévoles, signaleurs et conseillers de La Bussière. Denis Clément propose un départ fictif (Village Départ) sur le site du VVF avec un village départ (car podium présentation des équipes, animation musicale, restauration pour l'ensemble de l'organisation). Ensuite, un tour de présentation (mise en valeur de votre patrimoine) pourrait être effectué par l'Aire de Loisirs, Busserais, Chincheneva et retour vers le Bourg pour un départ réel (devant la mairie) avec une cérémonie officielle (Ruban Tricolore coupé par les élus en présence de la presse) avec la présence pourquoi pas d'une fanfare (EMIG?). Ensuite, les coureurs sillonneront la totalité des communes de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse avant un autre passage sur votre commune (via la Puye et direction Nalliers) pour profiter une nouvelle fois du passage des coureurs. Enfin, pendant et après ce passage, Denis Clément propose un arrêt "village produits locaux" près de la salle Gilbert Bécaud où s'arrêtera la caravane publicitaire (avant la course - animation en centre bourg), et où les suiveurs (invités, VIP, presse) seront conviés. Puis ce sera au tour des bénévoles Bussierrois (organisateurs, signaleurs et élus) de profiter de cette dégustation mettant en valeur des acteurs et producteurs locaux.
 Le coût d'organisation d'un tel évènement s'élève à 3 000€. La communauté de communes nous aidera à hauteur de 50%, soit 1 500€. Différentes entreprises ont d'ores et déjà répondu favorablement et un dossier de demande d'aide sera déposé au conseil général. Pour l'instant nous avons un accord de principe à hauteur de 2 850€.
- La réunion publique avec les agriculteurs, qui devait avoir lieu le jeudi 22 octobre est repoussée puisque les agriculteurs sèment en ce moment. Un article dans la presse annoncera la réunion, il est impossible de lister tous les propriétaires. Il s'agira de voir comment mettre en place le « bien vivre ensemble ».

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 21h53.